

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : **Projet de Rénovation Urbaine de " La Savine": 2 ème répartition des crédits pour 2016.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 67.500 € pour l'aménagement des locaux définitifs des services départementaux de la PMI, sur une dépense subventionnable plafonnée à 237 375€ TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme 2008-10239L dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée